

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/10/2024 - 3351 - 2016 B 00417 - 800 333 858 - 4 MINUTES 34

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/10/2023	Exercice Clos le 31/10/2022
-------	--------------------------------	--------------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	9014	9014			164	1.56%
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISE	9014	9014			164	1.56%
Matières premières, approv., en cours de production de marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	5354		5354	39.77%		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, CCP, et autres disponibilités	8107		8107	60.23%	10373	98.44%
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	13461		13461	100%	10373	98.44%
TOTAL GENERAL ACTIF	22475	9014	13461	100%	10537	100%

PASSIF	Exercice clos le 31/10/2023	Exercice Clos le 31/10/2022
--------	--------------------------------	--------------------------------

Capital social ou individuel (dont versé : 7)	1736	12.90%	1736	16.48%
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	174	1.29%	174	1.65%
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2434	18.08%	63	0.60%
Résultat de l'exercice	(635)	-4.72%	2732	25.93%
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	3709	27.55%	4705	44.65%
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			4290	40.71%
Autres dettes	9752	72.45%	1542	14.63%
Produits constatés d'avance				
DETTES	9752	72.45%	5832	55.35%
TOTAL GENERAL PASSIF	13461	100%	10537	100%

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/10/2023		Exercice Clos le 31/10/2022		Variation	%	
	Exportati on	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		78524	100	107223	100	(28699)	-26.77
Chiffres d'Affaires Nets		78524	100	107223	100	(28699)	-26.77
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		3	0				
Total des produits d'exploitation hors TVA		78527	100	107223	100	(28696)	-26.77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		48531	61.31	80610	77.15	(32079)	-39.80
Impôts, taxes et versements assimilés		404	0.51	345	0.33	56	17.10
Rémunérations du personnel							
Charges sociales		30062	37.98	718	0.69	29344	4086.9
Dotations aux amortissements		164		360			
Dotations aux provisions							
Autres charges		1	0	22458	21.49	(22457)	-100
Total des charges d'exploitation		79162	100	104491	100	(25329)	-24.24
RESULTAT D'EXPLOITATION		(635)		2732		(3367)	
OProduits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RESULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		(635)		2732		(3367)	
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices				361			
Total des Produits		78527	100	107223	100	(28696)	-26.76
Total des Charges		79162	100.8	104491	97.45	(25329)	-24.24
RESULTAT NET		(635)	-0.81	2371	2.21	(3006)	
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

4minutes34

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1736,00 Euros
Siège social : Lieu-dit Le Mas 24560 Bouniagues
RCS 800333858 Bergerac

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 9 janvier 2024**

Le 9 janvier 2024,
À 9 heures 30,

Les associés de la société 4minutes34 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation de la gérance faite par lettre simple adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Michael Cixous en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de séance constate que l'ensemble des associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31/10/2023
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mc

ORDRE DU JOUR

- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/10/2023 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le **31/10/2023**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 635 Euros de la manière suivante :

- 635 Euros au report à nouveau débiteur.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

MC

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

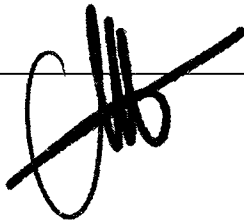
L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents et représentés.

<u>Le Gérant</u> Monsieur Michael Cixous	<u>Associée</u> Madame Sonia Cruchon
--	--



Certifié conforme

